

Consultation pour la future Agence régionale pour la biodiversité

Dossier de la rédaction de H2o
January 2021

Lors de la 3^{ème} Conférence internationale sur le climat et la biodiversité qui s'est tenue le 8 décembre, une nouvelle étape de configuration de l'Agence régionale pour la biodiversité a été franchie. L'agence devrait être officiellement créée fin 2021. Depuis 2017, l'État de la Région s'est engagé dans la démarche de création d'une Agence régionale de la biodiversité (ARB). Cette nouvelle structure, créée pour multiplier les projets de protection de la nature, pourrait porter plusieurs ambitions : Assurer une gouvernance en matière de biodiversité, notamment financière et technique, associant les acteurs du territoire et en bonne articulation avec le Comité eau et biodiversité ; Assurer une animation territoriale permettant de mobiliser les acteurs du territoire et leur accès aux outils et financements ; Soutenir les filières économiques fondées sur la nature ; Soutenir la construction de nouvelles filières créatrices d'emplois sur le territoire agricole ; La Région ; Soutenir l'émergence d'une démarche "territoires engagés pour la nature" et de toute démarche visant la mobilisation citoyenne, indispensable pour relever le défi de la biodiversité.

La future agence régionale de la biodiversité permettra d'exporter une expertise française au sein de l'océan Indien au travers d'un partenariat encore en réflexion. Elle envisagera la meilleure articulation possible avec l'ARB de Mayotte, également en cours de création. Pour atteindre ces objectifs, la feuille de route a été définie à l'occasion de la Conférence internationale sur le climat et la biodiversité. Cette conférence a permis aussi de lancer la consultation des territoires aux travers de différents ateliers. Cette réflexion générale est ouverte à tous les Régionnaires ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du vivant. Elle abordera toutes les problématiques liées à la biodiversité, qu'elles soient terrestres, marines ou aquatiques, mais aussi celles liées à l'eau. La concertation territoriale devrait aboutir, fin de l'année 2021, à la création de l'agence, financée par la Région, l'OFB et tous les partenaires qui se manifesteront.

Depuis la loi pour la reconquête de biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, chaque Région a la possibilité de créer avec l'OFB, une agence régionale de la biodiversité, afin de multiplier les interventions sur le territoire. En fonction des enjeux et des acteurs locaux, l'organisation d'une ARB peut varier d'une Région à l'autre, tant au niveau des instances choisies (structure juridique ou dispositif de gouvernance) que des missions qui y sont exercées. Mais toutes ces ARB sont porteuses d'une ambition commune qui est de mettre en synergie les initiatives, d'en déployer de nouvelles et de généraliser les bonnes pratiques en faveur de la reconquête de la biodiversité. En novembre 2020, le territoire français compte 7 ARB (Île-de-France, Bretagne, Normandie, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire) et la création d'une 8^{ème} en Guadeloupe début 2021 est sur le point d'aboutir.

Office français de la biodiversité